

Au moment où nous sommes en mesure de réaliser la nature extrêmement variée des problèmes de développement, nous en venons également à nous rendre compte que des réactions appropriées de la part des pays industrialisés présenteront certaines divergences et que des solutions communes à l'ensemble des pays en voie de développement trouveront moins à s'appliquer que par le passé. Des notions telles que la répartition équitable des fardeaux entre pays industrialisés, d'une part, et d'avantages maximum pour les pays en voie de développement, d'autre part, devront faire l'objet d'un travail d'élaboration plus poussé.

Le troisième grand changement qui a marqué la dernière décennie et qui est pertinent au rôle de la CNUCED, a été l'évolution des conditions mondiales qui influencent le développement. Nous sommes arrivés à une époque de transition au point de vue des ententes économiques mondiales. Le système du commerce et des paiements qui a été établi il y a plus de vingt ans et qui a permis une croissance économique régulière, a été soumis à des tensions grandissantes par l'évolution de l'économie mondiale. Sur le plan monétaire, la crise du taux de change de l'automne dernier a démontré que certaines réformes et certains ajustements étaient nécessaires. L'adaptation aux réalités d'aujourd'hui des dispositions d'ordre économique qui ont été prises à la fin des années quarante est un processus qui continue et qui se poursuivra nécessairement à l'intérieur de maints organismes. Je n'hésiterais pas à dire que la CNUCED elle-même a été un produit des années soixante et que son développement a reflété l'accession à l'indépendance de nombreux pays en voie de développement. Ce fut là une forme d'adaptation à des réalités changeantes.

Le processus de la réforme monétaire qui est maintenant en cours au Fonds monétaire international entraînera l'un des redressements les plus importants dans le domaine économique. Le Canada est en faveur de la participation entière de tous les membres du FMI, parmi lesquels se trouvent nombre de pays en voie de développement, à l'élaboration d'un système monétaire qui convienne à l'heure présente. Le Canada reconnaît que tous voudront jouer un rôle à part entière et que l'on devra tenir compte des intérêts de tous les membres.

Les grandes négociations visant à libérer le commerce multilatéral qui ont eues lieu dans le cadre du GATT pendant la dernière décennie constituent d'autres mesures de transition ou d'ajustement. Vu la menace particulièrement grave que faisait peser sur le Canada, il y a quelques mois, le bouleversement de la scène du commerce mondial, nous considérons comme d'une importance égale ou plus considérable la prochaine ronde des négociations commerciales multilatérales. Le Canada espère voir se dérouler des négociations qui porteront sur une gamme aussi étendue que possible de produits et d'entraves au commerce. La réduction non discriminatoire des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des produits agricoles et industriels profitera tant aux pays en voie de développement qu'aux pays industrialisés; elle jouera en faveur de leur intérêt commun à long terme. Je suis convaincu que tous les pays qui souhaitent une plus grande libération du commerce et un accès plus facile aux marchés mondiaux voudront appuyer cette initiative libérale et contribuer à son succès, dans leur propre intérêt, en y apportant une participation active et constructive.

DOCUMENTS  
 DE LA  
 COMMISSION  
 CANADIENNE  
 D'ÉTUDES  
 ÉCONOMIQUES  
 ET  
 SOCIALES